

## Le plan gouvernemental de répartition des migrants indigné le RN



Article rédigé par RT France, le 16 janvier 2021

Source [RT France] Le schéma du gouvernement prévoit de désengorger la région parisienne en répartissant les demandeurs d'asile en province.

Les régions qui refuseront de se plier à ces nouvelles mesures seront pénalisées par l'Etat. Le RN est vent debout.

Le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023 publié par le gouvernement le 18 décembre 2020 prévoit de répartir les migrants sur tout le territoire national afin d'éviter leur concentration en Ile-de-France. Une mesure vivement critiquée par des cadres du Rassemblement national.

Ce schéma de répartition des migrants est porté par la ministre déléguée à la Citoyenneté Marlène Schiappa, qu'elle justifie ainsi : «En Île-de-France se polarise environ 45% de la demande d'asile et pourtant il n'y a que 19% du parc d'hébergement qui est disponible.» «Cette concentration de la demande participe à la constitution de campements insalubres sur la voie publique, et conduit des publics relevant de l'asile vers l'hébergement d'urgence généraliste, ce qui n'est pas sa vocation» explique encore la ministre déléguée. Le ministère de l'Intérieur – dont dépend Marlène Schiappa – demande donc un «effort républicain» aux régions, considérées comme «déficitaires» en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

Comme le note Le Figaro, le schéma national envisage à terme de répartir jusqu'à 2 500 demandeurs d'asile par mois afin de faire descendre le taux d'hébergement de l'Île-de-France de 45% à 23%. L'Auvergne-Rhône-Alpes (la deuxième région la plus demandée) devra par exemple héberger jusqu'à 13% des demandeurs d'asile, contre 9% actuellement. La Bourgogne et la Bretagne verront quant à elles doubler leur part de demandeurs d'asile, qui atteindra 5% du total national. Les régions qui refuseront de se plier à ces nouvelles mesures seront pénalisées par l'Etat. Quant aux demandeurs d'asile, ils risqueront de perdre toute prise en charge – y compris l'allocation d'un montant 204 à 426 euros mensuels, versée à plus de 150 000 personnes en 2019 selon Le Figaro – s'ils refusent l'hébergement proposé ou la région vers laquelle on les oriente.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/82712-plan-gouvernemental-repartition-migrants-region-indigne-rn>

16/01/2021 07:00